

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Tournoi escrime Pasteur

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur BERTRAND Paul

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tous véhicules étrangers à l'organisation du tournoi sera interdit sur le parking du gymnase

Du 17 mars à 8h00 au 20 mars à 20h00.

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur BERTRAND

ARBOIS, le 24 janvier 2023
Madame La Maire

po

Valérie DEPIERRE

